

ANNEXE 1 : VALORISATION DES CRITERES au titre 2019

Appréciation du Recteur

Le pourcentage des appréciations « Excellent » s'élève à :
20% maximum des candidatures recevables pour le premier vivier
5% maximum des éligibles pour le second vivier
Le pourcentage des appréciations « Très satisfaisant » est fixé à :
20 % maximum des candidatures recevables pour le premier vivier
30 % maximum des éligibles pour le second vivier

EXCELLENT	140 points
TRES SATISFAISANT	90 points
SATISFAISANT	40 points
INSATISFAISANT	0

Ancienneté dans la plage d'appel

Il est tenu compte de l'échelon au 31 août et de l'ancienneté conservée dans cet échelon à la même date. L'ancienneté dans la page d'appel d'un agent ayant une appréciation « insatisfaisant » n'est pas valorisée.

Echelon et ancienneté au 31/08/2018	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis insatisfaisant)
3 ^e échelon hcl sans ancienneté	3
3 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	6
3 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 2 ans 5 mois 29 jours	9
4 ^e échelon hcl sans ancienneté	12
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	15
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	18
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 5 mois 29 jours	21
5 ^e échelon hcl sans ancienneté	24
5 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	27
5 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	30
5 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours	33
6 ^e échelon hcl sans ancienneté	36
6 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	39
6 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	42
6 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours	45
6 ^e échelon hcl ancienneté égale ou supérieure à 3 ans	48